



GRSB

La Baule, le 17 août 2023

COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE annuelle du jeudi 10 août 2023

La Présidente Evelyne Debarbieux ouvre à 10 h l'Assemblée Générale annuelle du GRSB qui se tient dans la salle des Floralies à La Baule.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :
Rapport financier
Rapport d'activité
Questions diverses

1 – Rapport financier

Le Trésorier Patrick Sommier présente
le rapport financier (exercice 2022) ainsi que le budget prévisionnel (exercice 2023)

Le rapport financier et le budget prévisionnel sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée

2 – Rapport d'activité

Vie interne de l'association

3 conseils d'administration au cours de l'année 2022

La démission de Gérard Huvet est annoncée.

La Présidente rappelle la composition du conseil d'administration au jour de l'assemblée

Jean Claude Chouraqui	Président d'honneur
Paul Lacour	Président d'honneur
Evelyne Debarbieux	Présidente
Gérard Pager	Vice-Président
Patrick Sommier	Trésorier
Michelle Thebault	Secrétaire générale
Serge Ruel	Administrateur
Catherine Yannic	Administratrice

Échanges avec les adhérents : mailing (contact.grsb@gmail.com)

et Site : <https://asso-vivralabaule-grsb.fr/>

Échanges extérieurs

Concertation avec le Collectif Défense de la Mer

Participation aux comités de quartier, aux ateliers « Promenade de mer, au Forum des associations

Rencontres avec le maire et ses adjoints

Domaines d'intervention

Urbanisme et vie quotidienne des baulois : Site des Roches Rouges (intervention de C.Yannic)
Pistes cyclables / voirie / Effacement des réseaux - SPR (site patrimonial remarquable) – Incivilités

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité par l'assemblée

- : - : - : - : -

Intervention d'Alain Doré Coordinateur du Collectif Défense de la Mer (DLM)

- : - : - : - : -

REUNION PUBLIQUE

Accueil de Franck LOUVRIER Maire de La Baule accompagné d'Alain DORE directeur des services techniques et de Franck TONELIER Directeur de la Police municipale.

Le Maire aborde les thèmes suivants :

LA VILLE

Surclassement de la ville : La Baule passe de 40 000/80 000 habitants à 80 000/150 000 (180 000 l'été) ce qui permet d'obtenir des financements pour la promenade de mer et un renforcement de la sécurité. La Baule est une ville balnéaire bénéficiant du contexte économique porteur avec Airbus et les chantiers de l'Atlantique.

PROJETS REALISES

- Couverture de la scène existante au **Parc des Dryades**
- Réfection de la **place René Coty** (quartier Sainte Thérèse) et d'une partie de **l'avenue Delattre De Tassigny**
- Effacement des réseaux **Boulevard Caillaux**
- Aménagement de terrains de paddle au **Sporting**
- Le Déploiement de la fibre est totalement terminé.
- Installation de bornes électriques
- **Transport** : Mise en service de deux nouvelles navettes

PROJETS A REALISER

- **Promenade de mer** : Suivi des travaux
- **Projet Clémenceau** (près de la gare) : Les locaux de la police municipale actuellement dans la mairie ainsi que le bureau d'aide sociale actuellement place de la Victoire y seront transférés. Création d'un deuxième espace culturel en complément de La Chapelle Sainte Anne
- Effacement des réseaux lors des réfections de voirie malgré le coût.

FINANCES PUBLIQUES

Investissement 22 M€ par an dont 11 M€ pour la voirie.

Les finances de la ville sont saines, l'endettement de la ville est d'un an actuellement et passera à 4 ans après la réalisation de la promenade de mer.

Le maire confirme son intention de ne pas surtaxer les résidents secondaires malgré les incitations de l'Etat. Les impôts pour les résidents principaux ne seront pas augmentés.

SECURITE

La police municipale compte 23 policiers et 4 personnes chargées de la vidéosurveillance.

Il a été décidé de munir les policiers municipaux d'armes létales en 2024.

Cet été, présence de 200 policiers. Ce chiffre sera difficile à maintenir l'année prochaine en raison des JO. Pour la même raison les 2 feux d'artifice peuvent être compromis.

La ville a décidé de confier la police du stationnement payant à une société privée (EFFIA) pour permettre à la police municipale de se concentrer sur la sécurité.

Le maire estime qu'il faut tout faire pour lutter contre le stationnement sauvage présentant des risques notamment en cas d'intervention des pompiers.

Contrairement à Paris la circulation des vélos à contre-sens n'est pas autorisée, sauf sur les voies limitées à 30 km/h. Elle est interdite avenue de la Pierre Percée, avenue de Gaulle et avenue Olivier Guichard.

La Baule a pris les dispositions nécessaires afin que les terrains municipaux ne soient pas occupés par les gens du voyage. Deux terrains privés ont été occupés par ces derniers. Il a été demandé aux propriétaires de mieux sécuriser leurs terrains.

ECHANGES avec le maire

Les échanges ont porté principalement sur les problèmes de circulation, de stationnement, d'incivilités nocturnes (établissements avenue Pavie) ainsi que sur les nuisances occasionnées par les containers sur le domaine public (avenue Amiral Courbet). Il a été décidé de créer un emplacement pour ces containers.

- : - : - : - : - : -

La Baule accueillera la flamme olympique le 5 juin 2024

- : - : - : - : - : -

GRSB Groupement des Résidents pour la Sauvegarde environnementale de la Baule
B.P 31 - 44501 LA BAULE CEDEX E-mail : contact.grsb@gmail.com www.asso-vivralabaule-grsb.fr
(Association « loi 1901 » déclarée à la S/Préfecture de Saint-Nazaire)